

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 22 (1992)
Heft: 2

Rubrik: Pro Senectute

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

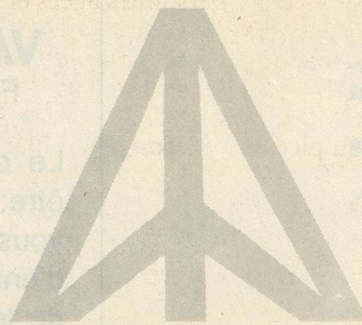
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SECRÉTARIAT ROMAND: (021) 923 50 23
1800 Vevey 1, case postale, rue du Simplon 23
SECRÉTARIATS CANTONAUX:
1211 Genève 4, rue de la Maladière 4, (022) 21 04 33
1000 Lausanne 9, rue du Maupas 51, (021) 36 17 21
2301 La Chaux-de-Fonds, av. L.-Robert 53, (039) 23 20 20
2502 Bienne, rue du Collège 8, (032) 22 20 71
2800 Delémont, av. de la Gare 49, (066) 22 30 68
2710 Tavannes, rue du Pont 4, (032) 91 21 20
1701 Fribourg, rue Saint-Pierre 10, (037) 22 41 53
1950 Sion, rue des Tonneliers 7, (027) 22 07 41



PRO
SENECTUTE

Même lorsque l'âge avance, les accidents n'arrivent pas par hasard. C'est ce que le Bureau suisse de prévention des accidents (BPA) et Pro Senectute entendent faire comprendre à l'occasion d'une grande campagne d'information nationale menée tout au long de cette année.

Une bonne condition physique: le meilleur moyen de prévenir les accidents en tout genre. Photo BPA

Les objectifs d'une exposition

- prévenir des accidents chez les aînés;
- sensibiliser: chacun peut augmenter sa sécurité propre en s'entraînant à temps, en prenant conscience des dangers encourus, et en se montrant prudent;
- prévenir les accidents par un bon maintien de la condition physique et psychologique;
- montrer que des moyens existent de maîtriser la situation sur la voie publique, dans le ménage et la pratique des sports;
- reconnaître ses possibilités et ses limites et montrer qu'il existe des solutions judicieuses pour une vie exempte d'accidents.

Outre les panneaux de Pro Senectute, l'exposition comprend trois secteurs à l'intérieur desquels l'hôte de passage pourra mesurer ses performances physiques et dialoguer avec le personnel d'accueil.

6-9 février Vacances & Loisirs, Palexpo, Genève.

3-8 mars Habitat & Jardin, Palais de Beaulieu, Lausanne.

9-20 septembre, Comptoir suisse, Lausanne (exposition partielle).

Venez le constater vous-mêmes: Risques prévus = risques déçus.

Actif en toute sécurité

D'ici l'an 2000, près d'un cinquième de la population suisse aura plus de 60 ans, avec devant elle une magnifique tranche de vie à savourer. L'attitude face au processus de vieillissement, les capacités physiques et psychiques, ainsi que les moyens (habitat, voyages, habitudes de vie etc.) détermineront la qualité de cette étape de l'existence.

Certes, les partenaires de la campagne lancent un appel aux personnes âgées pour les inciter à la prudence; mais ils n'entendent pas pour autant provoquer, voire renforcer, la peur souvent latente de l'accident. Bien au contraire: reconnaître les dangers et les prévenir contribue à conserver la mobilité et l'autonomie. Si l'on parvient à prévenir des chutes, on évitera du même coup leurs conséquences, telles que les maladies et l'infirmité.

Les personnes âgées se trouvent particulièrement menacées en tant que piétons sur la voie publique: le risque pour les septuagénaires peut se comparer à celui que courent les enfants de 5-9 ans. Les trois quarts de ces accidents se produisent surtout en hiver entre 17 h et 19 h lors de la traversée de la rue.

Une enquête menée à la demande du BPA a montré que 70% des accidents survenant dans le ménage sont des chutes, dont 900 connaissent chaque année des suites mortelles. Des tapis glissants, des sols lisses et des câbles traînant à terre provoquent plus de la moitié de ces chutes, alors que la part des accidents survenant dans les escaliers ou sur une échelle demeure minime.

La gérontologie a montré l'importance d'une vie active. Or l'amélioration de la condition physique et de la souplesse, grâce au mouvement, aux jeux et aux sports, permettent à toutes celles et ceux qui les pratiquent d'adopter un comportement sûr devant les dangers qui se présentent sur la voie publique ou chez soi.

Le BPA et Pro Senectute mettent leurs forces en commun dans le but de mobiliser une large partie du public en vue de prévenir les accidents chez les personnes âgées. Cette collaboration comprend des activités à court terme, telle qu'une exposition itinérante (voir encadré). A plus long terme, les partenaires prévoient des activités de conseil, la formation des personnes intéressées et de ceux qui vont les entourer. L'exposition, quant à elle, cherchera à faire comprendre l'importance de la prévention des accidents chez les aînés.

Le partenariat, les égards réciproques et l'amélioration du climat entre les générations peuvent contribuer à prévenir les accidents. Il s'agira aussi de corriger l'image négative que la société se fait de la vieillesse, d'éliminer les préjugés et les clichés, et de promouvoir une vie faite d'indépendance et de sécurité. Commencant par une action concertée dans tout le pays jusqu'à l'été, la campagne de prévention se poursuivra dans les différentes régions au gré des initiatives des partenaires pour s'achever à la fin de l'année.

jd



VAUD



Mme Ruth Arnaud entourée de M. Jean-Louis Girardet, préfet, et de M. J.-F. Bourgeois.

Un quart de siècle au service des autres...

AU CMS de Renens/Crissier, c'était la fête en cette fin d'année! Mme Silvia Zamora, directrice de zone pour l'Ouest lausannois, en collaboration avec Pro Senectute-Vaud et en présence de M. J.-L. Girardet, préfet du district, des autorités communales et des services régionaux, prenait congé et remerciait de 25 ans de fidélité à Pro Senectute-Vaud et au

service des personnes âgées et handicapées de la région, Mme Ruth Arnaud, responsable du Service d'aide à la famille et au foyer des CMS d'Ecublens, Chavannes, Saint-Sulpice et de Bussigny, Villars-Sainte-Croix.

Aujourd'hui pour elle, c'est la retraite, le moment de penser un peu à soi!

Pionnière, en réalisant déjà une excellente collaboration interdisciplinaire dans la région, comme devait le relever M. J.-F. Bourgeois, directeur de Pro Senectute-Vaud, Mme R. Arnaud a su convaincre et motiver les quelque 40 aides placées sous sa responsabilité. Elle a passé le témoin à Mme Rose-Marie Magnin.

Tournoi de jass

Le tournoi de jass 1992 en sera à sa 15^e édition!

Lorsqu'il fut mis sur pied, en 1978 par Pro Senectute - Vaud, à l'heureuse initiative de M. Gilbert Sandoz, savait-on qu'il aurait un si bel avenir? Quinze ans d'un succès sans égal. Participez, vous aussi, à ce 15^e tournoi dont la grande finale se déroulera le **mercredi 7 octobre**, à Lausanne, comme de coutume.

Renseignements au 021/36 17 21. Inscription jusqu'au 29 février.

Aigle: la Soupière

Récemment ouverte, à la disposition des aînés, **tous les mercredis**, une nouvelle salle à manger: la Soupière. Qu'on le dise d'emblée, on n'y servira pas que de la soupe!

Inscription par téléphone, jusqu'à 16 h la veille, au Centre médico-social d'Aigle, tél. 025/27 11 77.

Revue de Servion Café-théâtre Barnabé

Comme chaque année, Pro Senectute - Vaud vous convie à ce spectacle, cocktail pétillant de gaieté et d'entrain, **les 28 et 29 mars**, à 14 h, **31 mars et 1^{er} avril**, à 19 h et **les 4 et 5 avril**, à 14 h.

Si vous désirez y assister, inscrivez-vous vite au 021/36 17 21.

Ski de fond pour aînés aux Rasses

Participez à cette grande rencontre de ski, le **7 février** prochain! Pas besoin d'être un skieur averti pour y prendre part. Des groupes seront formés selon les capacités de chacun. Et même flâneurs et marcheurs y trouveront leur content. Pour ce qui est des joies annexes, le matin à l'arrivée, petit café, à midi repas champêtre et l'après-midi, goûter en musique. Si la météo ne permet pas de s'élancer sur les pistes, ce sera sur celle de danse. Gaieté assurée donc, quel que soit le temps!

Répondez à l'invitation de Pro Senectute - Vaud et inscrivez-vous vite au 021/36 17 27.

VALAIS



Représentants locaux de retour

Encore bien vivants dans le Haut-Valais, mais portés disparus dans le Valais romand, les représentants locaux vont réapparaître sur tout le territoire du canton. Ainsi en a décidé le comité cantonal de Pro Senectute, fin novembre à Sion. Cette initiative trouve son origine dans une expérience analogue, qui se poursuit dans le canton de Lucerne.

Depuis la mise en place d'un réseau de représentants locaux (RL), ceux-ci ont joué un rôle déterminant dans les activités de la fondation. En terre valaisanne, l'action gérontologique s'est professionnalisée et des travailleurs sociaux ont repris progressivement les tâches des RL dans l'aide individuelle.

Cependant, l'évolution des besoins de la population âgée impose une adaptation des moyens à mettre en œuvre, tout en tenant compte des limites économiques au développement du travail professionnalisé. Ces circonstances ont incité Pro Senectute à revoir le statut du RL et à mettre en œuvre un nouveau cahier des charges pouvant s'adapter aux impératifs régionaux. Ce faisant, la fondation continuera d'appliquer le principe de la subsidiarité, c'est-à-dire de ne pas faire ce que les autres accomplissent déjà.

Les RL connaissent la vie sociale et les systèmes de relation dans la commune. Ils entretiennent des contacts fréquents avec les personnes âgées, les autorités, les sociétés locales. Il leur appartiendra d'écouter toutes les questions, de déceler les besoins et les appels à l'aide. Ils assureront des tâches de coordination et d'information avec l'assistant social. Ils veilleront à (re)donner une place à la personne âgée au sein de la communauté. Astreint au secret de fonction, le RL travaillera à titre bénévole, mais verra ses frais indemnisés.

Il appartiendra à l'assistant(e) social(e) de rechercher des RL et d'en pourvoir sa région. Après avoir reçu une information complète, le RL collaborera étroitement avec l'assistant social qui le soutiendra dans ses activités.

Pro Senectute organisera au moins une fois par année une journée à l'usage de RL avec comme double objectif de procéder à des échanges d'expérience et d'amener de nouvelles initiatives. Pro Senectute Valais est d'avis qu'il est difficile d'établir une planification et que la mise en œuvre se fera progressivement.

Personnalité juridique

Par ailleurs, le comité cantonal a fait sien le projet de statuts de la nouvelle fondation Pro Senectute Valais, qui se voit ainsi dotée de la personnalité juridique. Ceux-ci entreront en vigueur après approbation par le secrétariat central de Zurich et par l'autorité cantonale de surveillance, mais au plus tard le 1^{er} janvier 1993. Vevey, le 26 décembre 1991. jd

GENÈVE



Autour des maisons de retraite

Né avec le printemps à l'instigation de Pro Senectute Genève, le groupement en faveur des pensionnaires de maisons de retraite se propose de donner la parole aux hôtes des pensions, à leur famille, et à leurs amis. Il se veut apte à engager des actions positives en faveur des pensionnaires, à présenter les résultats effectifs d'une réflexion à des interlocuteurs autorisés et compétents, tels que les

services sociaux et administratifs, les directions de pension et les autorités politiques.

Le groupe étudie actuellement les points suivants: l'information entourant l'entrée en pension, la vie dans un foyer (accueil, contrat, place de la famille, animation, relations avec l'équipe soignante), l'aspect économique (prix de la pension, construction et aménagement des lieux).

Trop d'ânés souffrent encore de se retrouver en pension, assistés en raison du prix élevé de la journée. Après avoir travaillé en économisant pour leurs vieux jours, ils terminent leur vie convaincus qu'ils vont mourir endettés.

Les membres du groupement se rencontrent à quinzaine le mardi soir de 18 h 30 à 20 h. Ils profitent de l'infrastructure de Pro Senectute et de deux de ses assistantes sociales. Le groupe reste néanmoins indépendant de ce service, comme de toute appartenance politique.

Groupement en faveur des pensionnaires de maisons de retraite, Pro Senectute, case postale, 1211 Genève 4, tél. 022/21 04 33.

Déclaration d'impôts et pensionnaires de maisons de retraite

Les déclarations nouvelles des impôts 1992 sont arrivées!

Pensionnaires, familles, mandataires, responsables de pensions, services de gestion des pensions, soyez attentifs à une manière simplifiée et diversifiée de remplir la déclaration d'impôts, exercice 1992, des résidents en maison de retraite.

Dès les années 1986-1987, Pro Senectute Genève s'est soucié de l'imposition des pensionnaires en maison de retraite. La Fondation pour la vieillesse est intervenue pour attirer l'attention des départements de Prévoyance sociale et des Finances sur la manière inégale dont les pensionnaires en maison de retraite étaient taxés. Les suggestions de Pro Senectute et le travail des deux départements eurent pour résultat de prévoir une manière de remplir sa déclaration d'impôts afin d'établir un équilibre entre les ressources des pensionnaires et le coût élevé des prix de pension.

Dès 1992, les pensionnaires de maisons de retraite peuvent remplir leur déclaration d'impôts selon les indications ci-dessous:

1^{re} catégorie: Personne vivant en pension, sans participation des prestations complémentaires à l'AVS (OAPA) et sans prise en charge par le Service de Contentieux et d'Assistance Médicale (SCAM).

Le pensionnaire ou son mandataire remplit sa déclaration d'impôts selon les indications de l'Administration fiscale.

Il précise, à la rubrique «Observations» (page 4 de la déclaration d'impôts), dans quelle pension il vit et quel en est le prix de journée.

Il indique, dans le formulaire «Annexes», sous frais médicaux, le montant maximum autorisé des dépenses à charge.

2^e catégorie: Pensionnaire recevant les prestations complémentaires cantonales à l'AVS (APA)

Un formulaire intitulé «Déclaration simplifiée pour les personnes âgées au bénéfice de l'APA et placées dans une institution» remplace les pages 2 et 3 de la «déclaration pour l'impôt cantonal...»

Cette pièce peut être obtenue auprès de l'Administration fiscale, service de la taxation. Les autres formulaires de la déclaration doivent être remplis, notamment l'annexe n° 2, «Etat des titres, livret d'épargne et autres placements de capitaux et demande d'imputation».

Il suffit de mentionner «OAPA» sur l'annexe n° 3 «Frais de maladie».

3^e catégorie: Personne vivant en maison de retraite et prise financièrement en charge par le Service de Contentieux et d'Assistance Médicale (SCAM).

La personne n'est pas imposable. Le SCAM fournit les pièces justificatives. Il suffit de remplir les pages 1 et 4 de la pièce «déclaration pour l'impôt cantonal 1992».

De toute façon, remplir une déclaration d'impôts reste un travail un brin fastidieux. Si vous avez quelques hésitations, l'Administration fiscale est compétente pour vous apporter des informations précises. Le service social de votre quartier et Pro Senectute Genève peuvent faciliter une démarche. Vous connaissez les coordonnées de Pro Senectute: tél. 21 04 33 et informations directes, sur rendez-vous. Vous êtes toujours les bienvenus. Courage! ■